



Ouverture des candidatures au Prix national pour l'agrobiodiversité animale 2021

lundi 14 septembre 2020, par [lpe](#)

Depuis 2012, le Prix national de la Fondation du patrimoine pour l'agrobiodiversité animale récompense des éleveurs et des associations engagés pour la préservation de la biodiversité agricole française à travers des actions originales de sauvegarde et de valorisation des races. Aujourd'hui, 2 races locales françaises sur 3 sont menacées d'extinction.

Les candidats ont jusqu'au 31 décembre 2020 pour déposer leur dossier de candidature disponible sur le site internet de la Fondation du patrimoine ([Lien en cliquant ICI](#)).

Des éleveurs mobilisés pour sauvegarder la biodiversité agricole française

Par son histoire, la France possède une grande variété de races bovines, caprines, ovines, équines, avicoles et porcines. Dans de nombreuses régions, des éleveurs se mobilisent pour conserver cette biodiversité, véritable patrimoine génétique du paysage agricole français et gardienne des ressources pour l'agriculture de demain. Développement de l'éco-pâturage, création de fermes pédagogiques, valorisation de la production par la vente directe, création de produits cosmétiques... il existe autant de projets que d'éleveurs passionnés par leur métier et par les races qu'ils ont choisies de préserver. Pour soutenir leur engagement, la Fondation du patrimoine et Ceva Santé Animale, accompagnés d'un mécène privé, ont créé en 2012 le Prix national pour l'agrobiodiversité animale. Placé sous le haut patronage du Ministère de l'Agriculture, ce concours a vu le jour avec une ambition commune : soutenir les éleveurs de races locales afin de valoriser la biodiversité animale dans les élevages français.

Depuis 2013 (date de la première remise des prix), 25 lauréats ont été mis à l'honneur ([liste des lauréats des précédentes éditions en cliquant ICI](#)). Chaque année, pour désigner les trois lauréats, le jury s'appuie sur trois critères majeurs : la valeur économique du projet, son impact social ou environnemental sur un territoire, les actions de sensibilisation et de communication autour d'une race à préserver.

Après Sarah Bernhard, éleveuse de chèvres de Lorraine en Haute-Marne, « Laines à l'Ouest », collectif d'éleveuses de moutons Roussin de la Hague, Avranchin et Cotentin dans la Manche, et Achille de Sparre, éleveur de brebis Solognote et de porcs Culs Noirs Limousin dans le Loir-et-Cher, qui seront les lauréats de la 9e édition de ce concours ?

Le Prix national de la Fondation du patrimoine pour l'agrobiodiversité animale s'adresse à toute personne physique et à toute personne morale publique ou privée résidant en France (groupement agricole, conservatoires régionaux de races, syndicats et associations à but non lucratif), élevant des races domestiques locales à faible effectif : bovins, caprins, ovins, équidés, porcs, chiens de travail, volailles et autres animaux de basse-cour.

La dotation totale est de 20 000 euros : 10 000 euros pour le premier prix, 6 000 euros pour le deuxième prix, 4 000 euros pour le troisième prix. Pour cette 9e édition, les candidats ont jusqu'au 31

décembre 2020 pour envoyer leur dossier de candidature. Le prix 2021 sera remis au 1er semestre (date et lieu à venir).